



6 juillet 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 30 juin 2023, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

Date d'affichage de la convocation : 30 juin 2023

Présents : **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailiers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÜN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Caroline BARRETEAU, Nathalie BODET, Pierrette GILBERT, Cathy PIVETEAU-CANLORBE, Freddy RIFFAUD – **La Merlatière** : Philippe BELY – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Saint-Fulgent** : Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Bazoges-en-Pailiers** : Jean-François YOU pouvoir à Jacky DALLEY – **Chavagnes-en-Pailiers** : Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts en Bocage** : Arnaud BABIN pouvoir à Caroline BARRETEAU, Fabienne BARBARIT pouvoir à Freddy RIFFAUD, Emmanuel LOUINEAU pouvoir à Pierrette GILBERT, Yannick MANDIN pouvoir à Nathalie BODET, Nicolas PINEAU pouvoir à Cathy PIVETEAU-CANLORBE – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU pouvoir à Sophie MANDIN

Secrétaire de séance :

En exercice : 30
Présents : 22
Votants : 30
Quorum : 16

N° 198-23 – Budget principal, réalisation d'un prêt relais

Vu la délibération n°096-21 du 18 mars 2021 relative à la réalisation d'un prêt relais,

Considérant que ce prêt arrive à échéance le 15 septembre 2023 et que le capital doit faire l'objet d'un remboursement total à cette date.

Considérant qu'au vu de la trésorerie dont dispose la collectivité, Monsieur le Président indique que le prêt relais fera l'objet d'un remboursement anticipé de 1 000 000 € courant juillet.

Considérant qu'au vu de la hausse régulière des taux d'intérêts constatée depuis plus d'un an, Monsieur le Président propose de contracter un nouveau prêt relais à hauteur de 3 000 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Pays de la Loire – Bretagne pour une durée de 2 ans dans les conditions que présentées ci-dessous :

- Taux fixe.....4,44%
- Remboursement du capital.....in fine
- Déblocage des fonds.....possible en 3 fois, au plus tard le 15/12/2023
- Calcul des intérêts.....trimestriel
- Durée.....2 ans
- Frais de dossier.....0,10% du montant emprunté

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **De contracter un prêt relais d'un montant de 3 000 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Pays de la Loire – Bretagne dans les conditions présentées ci-dessus,**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1er Vice-président, à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce prêt.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 12 juillet 2023

Le Président,
Jacky DALLEY